

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 806

Rubrik: Hommes/femmes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Culture par 6 à 7

Tant que le double «oui» demeurera impossible, le piège du double «non» guettera toutes les initiatives populaires qui seront soumises au vote du peuple et des cantons, avec un contre-projet fédéral. D'où certains retraits qui ont effectivement assuré le succès du contre-projet, c'est-à-dire l'acceptation d'une version en général plus modérée: chemins et sentiers (18.2.1979), aide aux victimes d'actes de violence criminels (2.12.1984), égalité des droits entre hommes et femmes (14.6.1981), protection des consommateurs (14.6.1981). Dans le dernier cas cité, on avait déjà assisté à une chasse aux membres du comité d'initiative lancée par la défunte *Tat*, dispersés après la disparition de leur journal.

A l'heure actuelle, on retrouve une situation analogue: les treize signataires de l'initiative sur la culture ne sont certes pas introuvables, mais profondément divisés sur la suite à donner à leur texte,

ECHOS DES MÉDIAS

Bilanz (février), publie une somme de Jürg Frischknecht sur la scène suisse des médias, Suisse romande comprise. Une scène moins mouvementée que dans d'autres pays, mais pas immobile. Utile donc de disposer d'une documentation sérieuse, même si une ou deux données devront être rectifiées. C'est ainsi, à notre connaissance, que «Publicitas» n'est pas le seul actionnaire du *Stadtanzeiger* de Berne, mais de celui d'Olten.

* * *

Un exemple de solidarité professionnelle. Le quotidien *Berner Tagwacht* envisage de réaliser des économies en renonçant à publier un supplément heb-

après le net refus des Chambres fédérales qui lui opposent un contre-projet plutôt insignifiant — et donc politiquement dangereux puisque plus facile à «vendre».

D'ici la très prochaine décision du Conseil fédéral concernant la date de la votation, les six partisans du retrait vont continuer de chercher à convaincre l'un des sept «mainteneurs». Du côté des chasseurs: la Fédération suisse pour l'éducation des adultes, la Ligue suisse du patrimoine national (Heimatschutz), la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, la Société suisse des écrivains, les Ecrivains suisses du groupe d'Olten, l'Association suisse des réalisateurs de films. Du côté des chassés: l'Œuvre et son correspondant alémanique, le Werkbund, les gens de spectacle, le Syndicat de la culture, de l'éducation et de la science, l'Association des musiciens suisses, la Fondation Centre suisse du cinéma.

On connaîtra très prochainement l'issue de cette petite partie de chasse. On sait déjà que la démocratie directe et la promotion de la culture n'y auront rien gagné.

Y. J.

domadaire comprenant les programmes de télévision. Les 60 000 francs ainsi libérés serviront à couvrir des frais liés à des améliorations rédactionnelles. Le producteur du supplément, le quotidien concurrent *Der Bund* décide de continuer sa livraison des programmes TV mais gratuitement. Belle application de l'aide à la presse sans intervention étatique.

* * *

Parmi les publications de langue étrangère paraissant en Suisse, *Erebuni*, l'organe de l'Union culturelle arménienne. Des articles en français et en allemand y paraissent à côté d'articles en arménien, une langue apparentée au persan et qui fait partie des langues indo-européennes.

Egalité de traitement

Les milieux féministes plaident depuis fort longtemps en faveur de l'abolition de normes visant à protéger les travailleuses par rapport à leurs collègues masculins. Elles leur confèrent une position discriminatoire sur le marché du travail et ne trouvent aucune justification par des différences biologiques entre hommes et femmes.

*La Commission fédérale des affaires féminines publie un rapport sur la question *: instructif, mais également humoristique par ses citations de politiciens conservateurs au sujet du rôle et des capacités des femmes. A elles seules, ces «perles» méritent lecture.*

Le chapitre historique, d'un intérêt non négligeable, est suivi d'un inventaire des normes de protection en vigueur examinées, dans une troisième partie, sous l'angle de l'évolution générale, notamment de celle du droit: droit politique pour les femmes, article constitutionnel sur l'égalité des sexes, nouveau droit matrimonial. Un résumé minutieux de la jurisprudence du Tribunal fédéral en matière d'égalité des droits entre hommes et femmes, ainsi que des statistiques concernant l'activité professionnelle de celles-ci complètent utilement l'exposé.

Isabelle Mahrer, auteur du rapport, arrive à la conclusion que le système de protection des travailleuses est trop global, pas assez différencié et en grande partie incompatible avec l'article 4, alinéa 2 de la Constitution fédérale (égalité des droits).

Sur la base de ce document, la Commission fédérale des affaires féminines est d'avis qu'actuellement seules les normes de protection ayant trait à la grossesse, l'accouchement et l'allaitement sont justifiées. En revanche, toutes celles qui puisent leur racine dans le rôle traditionnel de la femme (ménage, éducation des enfants, etc.) ou dans son

être soit-disant différent, ne résistent pas au principe général d'égalité inscrit dans la Constitution. Selon la commission, certaines de ces règles doivent être maintenues mais ne peuvent s'appliquer uniquement aux femmes. Aussi faut-il les étendre à toute personne (femme ou homme) qui a des obligations familiales, c'est-à-dire qui a la charge effective d'enfants, de parents âgés ou d'un conjoint malade ou handicapé faisant ménage commun avec elle. N'a donc pas d'obligations familiales l'époux(se) qui assure l'entretien de son conjoint valide.

Une conclusion que nous approuvons, avec un regret pourtant: pourquoi ne pas faire bénéficier des normes de protection toute personne qui s'occupe d'un tiers ayant besoin de soins, par exemple celui ou celle qui fait ménage commun avec un frère, une sœur, un(e) partenaire, un(e) ami(e) malade ou handicapé(e)? Une solution qui s'impose en vertu du principe de l'égalité de traitement.

* «Die Sonderschutzvorschriften für weibliche Arbeitnehmer in der Schweiz». Bericht der Eidgenössischen Kommission für Frauenfragen, Bern, 1985.

EN BREF

Le cercle économique WIR (DP 782) a atteint un chiffre d'affaires de 673 millions en 1985 (+ 28,7%). En revanche, une coopérative RTG, fondée en 1979 selon les mêmes principes d'échanges et dans le but de briser le monopole de WIR, doit être liquidée dans des conditions désastreuses.

* * *

La Parti évangélique populaire n'a qu'une section en Suisse romande, à La Neuveville. Elle compte une quinzaine de membres, et ne dispose que d'un seul mandat au Conseil de ville. Au surplus, l'adjectif «populaire» a été abandonné. Le parti s'appelle simplement «évangélique»!

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Anniversaire pacifique

L'ai-je déjà raconté ici?

Mon beau-père, inspecteur scolaire de son vivant, arriva un certain 24 janvier dans une classe que tenait une toute jeune institutrice, à peine sortie de l'Ecole Normale.

«Mademoiselle, avez-vous dit à vos enfants quel jour nous fêtons aujourd'hui? Ce qui s'est passé le 24 janvier?»

La mignonne, toute rouge de confusion, murmura que non... Et si M. l'inspecteur croyait vraiment que...

«Mais bien sûr, Mademoiselle, bien sûr!»

S'avançant alors devant sa classe et rougissant de plus belle: «Mes enfants, il faut que je vous dise: j'ai mon anniversaire aujourd'hui...»

Ces beaux temps sont passés. Le 24 janvier dernier, «devant un imposant parterre d'officiers au masculin», Dame Mariette Paschoud, capitaine au SCF, «a dressé le portrait d'un illustre Vaudois — mais dont le rôle ne fut pas *non moins controversé* (je suis le compte rendu de *24 Heures*, à moins que ce ne soit celui de la *Tribune-le Matin*) — Frédéric-César de La Harpe».

«Non, s'est écriée la vaillant capitaine («Chère et vaillant maître» écrivait Flaubert à George Sand), de La Harpe n'était pas un traître!»

J'avoue avoir éprouvé un véritable soulagement en apprenant la chose: ainsi, je vais pouvoir continuer de descendre son avenue le front haut!

Mais alors... mais alors... Qu'était-il donc?

«Ses interventions auprès du Directoire français, puis auprès du tsar Alexandre 1^{er} — les priant d'aider les Vaudois à se libérer du joug bernois — relèvent d'un idéaliste.»

Là, tout le monde est d'accord, étant donné le vague de l'épithète. Sans doute, des esprits véti-

leux pourraient-ils objecter qu'en 1798, Alexandre n'était pas sur le trône, n'ayant pas encore eu le temps de faire assassiner son père. Ce serait pures chinoïseries. D'ailleurs, la capitaine précise sa pensée (si on me passe l'expression):

Les «idéalistes sont des rêveurs qui non seulement fuient la réalité mais qui la nient tout simplement...»

... Je vous vois venir, avec vos gros sabots: vous allez demander quelle réalité La Harpe a fuie, voire même niée «tout simplement» — et ce qu'il aurait dû faire pour ne pas la fuir, cette réalité... Apparemment attendre que le SCF obligatoire ait été introduit dans l'armée suisse. Vous n'avez rien compris! Tout à coup, Dame Mariette Paschoud dévoile ses batteries:

Par un admirable fondu enchaîné, ou si vous préférez, par un de ces christianas coulés dont Rud Rominger avait le secret, elle passe de l'idéaliste La Harpe aux pacifistes actuels. «Ces rêveurs se mettent dans l'impossibilité d'obtenir un quelconque résultat concret dans la cause qu'ils défendent.» Et d'ajouter: «Ils sont des instruments dociles, peut-être inconscients, mais réels et efficaces dans les mains de gens qui, eux, ne perdent pas de vue la réalité et poursuivent des buts extrêmement différents.»

Moi, je supprimerais le «peut-être inconscients»: car c'est très consciemment — non? — que le Centre Martin Luther King marche la main dans la main avec le camarade Gorbatchev, et qu'Amnesty International émarge aux fonds secrets du colonel Khadafi.

... Tout de même, quelle salade! J'ai été un peu dur avec Max et Moritz: en parlant de la misère intellectuelle en Suisse romande, ils avaient bien leurs raisons! Mais naturellement, vous êtes libres de penser que c'est le journaliste de *24 Heures* qui raconte n'importe quoi!

J. C.